



**2025**

**Contrat de bénévolat**

*Ce contrat est valable durant toute l'année 2025.*

*Date de signature .....*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Véhicule utilisé :

Marque :

N°immatriculation :

Puissance fiscale :

Reçu par :

**Bienvenue !**

Inscription :

Le bénévole doit répondre aux conditions suivantes pour intégrer le refuge.

- Être majeur
- Remplir le questionnaire bénévole (ne pas oublier de mentionner la personne à contacter en cas de problème).
- Fournir une pièce d'identité, une attestation d'assurance responsabilité civile, une copie des vaccins à jour (essentiellement Tétanos) et un extrait n°3 du casier judiciaire.
- Prendre connaissance et signer le contrat dont un exemplaire lui sera transmis. Il engage le bénévole et lui précise les règles à respecter.
- ~~S'acquitter des frais d'adhésion de 12€ : paiement par .....~~

Informations préalables :

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés.

Il est indispensable que le bénévole soit motivé, aime les animaux et agisse pour leur bien. Il se renseignera sur le caractère des chiens et s'occupera d'eux en fonction de ses compétences. Nos animaux ont subi un traumatisme, abandon, maltraitance, perte de leur propriétaire, aussi n'hésitez pas à demander conseil aux soigneurs, sur la façon de vous en occuper.

Aucun signe de violence ne sera accepté et l'utilisation de méthodes ou matériel coercitif est strictement interdit. Le non-respect de ces consignes entraînera une exclusion immédiate et définitive du refuge.

Les conseils à l'adoption ne sont pas du ressort du bénévole, celui-ci devra systématiquement se rapprocher d'un salarié.

Le bénévole est tenu au devoir de réserve, à la confidentialité des informations, ainsi qu'au respect des instructions en vigueur au refuge.

Horaires d'ouverture :

Le refuge est ouvert aux bénévoles à 14h et fermera ses portes à 17h tous les jours SAUF le jeudi.



Vous pouvez choisir de promener autant de chiens que vous le désirez entre 14h et 16h45. Si vous avez une hésitation ou besoin d'un accompagnement, n'hésitez pas à faire appel à l'un de nos soigneurs.

Il est demandé aux bénévoles de respecter les jours et heures d'ouverture du refuge. Notamment ceux de fermeture (17h) durant lesquelles des chiens sont lâchés.

Pour chaque visite, il est demandé au bénévole d'accrocher son **brassard "bénévole"** et d'inscrire l'heure de son arrivée et de son départ sur la feuille **nominative**. Il pourra ensuite classer cette feuille dans le classeur prévu à cet effet.

Bénévoles du refuge de SASSAY					
Nom et prénom :					
Date	Heure d'arrivée	Heure de sortie	Total d'heures	Signature du bénévole	Signature du refuge

Le bénévole devra lire attentivement les panneaux fixés à la porte des boxes et se référer au code couleur.

- Vert : je peux sortir le chien.
- Jaune : Je prends connaissance du comportement du chien.
- Rouge : Interdiction de sortir le chien ou de l'approcher.

	DOSSIER	AA006474 (AG)
	FOURRIERE	
	TROUVE A	
	DATE ENTREE	22/11/2023 17:00
	VACCINS	19/12/23 (F) - 18/01/24 (F) - 17/01/25
	STERILISATION	
	NOM	NINJA
	RACE	X BERGER
	TATOUAGE	
	PUCE ELECT.	250268712616866
	D.NAISSANCE	Approximativement en Mai 2017
	SEXE	MALE
	QUEUE	
COULEUR	NOIR - BLANC	
OREILLES		
COLLIER		
MEDAILLE		
<p><b>CONSEILS D'ADOPTION</b>            Ninja est un très gros nounours, très puissant et énergique. C'est un loulou à l'écoute, mais un peu brute dans le jeu, donc attention aux très jeunes enfants.            Congénères et chats à tester.</p>		

Le bénévole sera accompagné sur le site avec un(e) salarié(e) ou un(e) bénévole expérimenté(e) pour les premiers contacts avec les animaux.

### Actions du bénévole :

#### Promenade des chiens :

Consultez le tableau de sortie des chiens qui sont déjà promenés puis sortez en priorité ceux qui en bénéficient le moins en fonction de vos aptitudes physiques. N'hésitez pas à consulter un soigneur pour vous aider à mieux connaître un chien. ~~Nous demandons 12€ de frais d'adhésion, en contrepartie, nous vous fournissons une longe afin que nos compagnons puissent profiter pleinement de leur balade.~~



Ne contraignez pas un chien, encouragez son comportement de manière positive : caresses, félicitations, friandises...

Avant chaque sortie, assurez-vous de l'état de la laisse et du collier ainsi que de leurs réglages. Pensez à vous munir de petits sacs, pour ramasser les déjections dans l'enceinte du refuge.

Mettre et ôter la laisse du chien à l'intérieur du chenil.

Ne jamais lâcher le chien, en dehors du parc de détente, dont vous vérifierez la fermeture.

En revenant de promenade, vous veillerez à ce que la porte du chenil soit fermée.

#### Les chiens catégorisés et non catégorisés :

Pour sortir, les chiens de catégorie sont soumis à une réglementation stricte. Les chiens peuvent être sortis uniquement par les bénévoles détenteurs d'une attestation d'aptitude à la détention d'un chien de catégorie. Dès l'instant où le chien sort de son box, **il doit être muselé** tout comme l'ensemble des molosses qu'ils soient catégorisés ou non.

Cette formation est à votre charge et peut être dispensée ponctuellement et directement au sein du refuge de Sassay par un éducateur canin diplômé d'État.

#### Friandises :

Les friandises "instantanées" sont autorisées sauf pour les chiens ayant une alimentation stricte (prendre connaissance de la fiche de box). Certains chiens apportent énormément d'importance à l'alimentation et certains font de la protection de ressource, par conséquent, la distribution de mastication est strictement interdite. La mastication reste cependant un besoin important du chien, les soigneurs la distribueront le soir au moment de la fermeture et nos compagnons n'en seront que plus ravis.

#### Réseaux sociaux :

Un groupe Facebook "bénévoles du refuge de Sassay" vous permet d'être informé des actualités du refuge. N'hésitez pas à nous rejoindre.



Des réunions seront proposées aux bénévoles, plusieurs fois dans l'année, afin de les informer sur les décisions prises par le Refuge de Sassay, faire le point sur leur ressenti des moments qu'ils consacrent aux animaux et améliorer l'efficacité des actions de travail.

Pour les bénévoles qui en ressentent le besoin, des formations pourront être dispensées, afin de mettre à jour vos connaissances ou simplement pour faire un rappel. Ça sera également l'occasion de poser toutes vos questions.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de radier tout bénévole qui ne respecterait pas le règlement.

Les animaux du refuge et son personnel vous remercient pour votre aide et vous disent à très bientôt.



***Le non-respect de ses consignes peut entraîner une exclusion éventuelle du refuge.***

Lu et Approuvé

Signature